

CONCERTATION PUBLIQUE

**INVITATION à une Réunion Publique d'information et de débat
le 17 novembre 2014 à 20h, salle d'animation au chef-lieu**

Chère Prinniicienne, Cher Prinniicien,

Votre Conseil municipal a décidé, par délibération en date du 22 juillet 2014, d'engager la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

Cette procédure s'est avérée nécessaire afin de prendre en compte :

- les importantes évolutions législatives récentes dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement, qui vont impacter nos modes et cadre de vie,*
- mais aussi et surtout les orientations en matière d'organisation territoriale de notre bassin de vie portées par le projet d'Agglomération « Annecy 2030 » et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin Annécien auquel nous appartenons.*

Les enjeux et les attentes de ce nouveau document d'urbanisme sont donc nombreux et importants pour notre avenir au sein de cette Agglomération, parmi lesquels :

- fixer, pour la décennie à venir, les grandes lignes du développement de Pringy dans le respect des valeurs du « développement durable »,*
- mettre en œuvre notre nouveau quartier du centre comme lien urbain et fonctionnel entre le chef-lieu, Pringy-gare et les secteurs scolaire et sportif, projet porté par les municipalités successives et soutenu depuis juin 2012 par l'Agglomération d'Annecy*

Cette démarche de révision du PLU se fera dans le cadre d'une large concertation avec vous jusqu'à la finalisation du projet.

Sur ce dernier point, il convient de préciser que deux procédures de concertation sont engagées :

- l'une relative à la révision du PLU,*
- l'autre relative au projet de nouveau quartier, préalablement à la création d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée)*

Afin de débattre de ces deux dossiers qui sont en phase de démarrage, nous vous attendons nombreux à cette première réunion publique qui se déroulera en deux parties, la 1^{ère} consacrée à la révision du PLU, puis la seconde au nouveau quartier de Pringy-Centre avec la présence de l'Agglomération d'Annecy.

Vous serez informés au fur et à mesure de l'évolution de ces deux démarches, et trouverez les documents d'information et d'expression à votre disposition en Mairie et sur le site Internet de la commune ; aussi, n'hésitez pas à les consulter.

**Votre Maire, Jean-François PICCONE,
et le Conseil Municipal**